departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 43

SEANCE DU 1er février 2008

Votants: 36

Convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2008

Avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre la ville de Niort et le COS

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 8 février 2008

Président:

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme Andrée CHAREYRE -

Conseillers:

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés:

Adjoints:

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers:

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080072

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre la ville de Niort et

le COS

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La convention d'objectifs conclue entre la ville de Niort et le COS en date du 19 juin 2000 prévoit dans son article VI 2 les modalités de versement de la subvention annuelle.

En 2008, le budget primitif de la ville sera voté fin mars/début avril.

Afin de verser la subvention de fonctionnement au COS qui permet à cette association de faire bénéficier l'ensemble des personnels de ses actions et activités, il est proposé de modifier, au titre de 2008, les modalités de versement telles que prévues dans la convention d'objectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs, portant modification des modalités de versement de la subvention pour l'année 2008 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 30

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 13

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE